sa fille, Mme Carlier, et ses cinq petits-enfants.

Vers onze heures et demie, une bonne sentit une forte odeur de brûlé.

Elle ouvrit la porte de la chambre de la cuisinière, voisine de la sienne; une chaise était en flammes et le lit commençait à brûler.

La cuisinière s'était endormie, laissant sur une chaise une bougie allumée, qui avait communiqué le feu au siège puis au lit. Aux cris poussés par la bonne, la cuisinière, Marie Boujean s'éveilla.

En entendant les appels des bonnes, M. Carlier se leva précipitamment, courut aux mansardes, mais le danger pressait. Il réveilla toute la famille qui se réfugia chez un voisin, M. Dayez.

Les secours

M. Morel, fabricant de graisse, amena la pompe de son établissement et organisa les premiers secours.

Les pompiers, sous les ordres de leur capitaine, M. Masson, attaquèrent vigoureusement le feu.

A Valenciennes, le tocsin sonnait et les clairons donnaient l'alarme.

Les pompiers, sous les ordres des lieutenants Chartier et Dupont, et deux pelotons du 127e de ligne arrivèrent au pas de course. Déjà le château n'était plus qu'un vaste brasier.

Tout à coup l'eau manque. M. Place, maire, fit enfoncer une porte donnant accès sur un bras du vieil Escaut et l'on put continuer de combattre l'incendie.

Les dégâts

A quatre heures du matin seulement on était maître de l'incendie.

Le château est presque complètement détruit. Il reste le rez-de-chaussée et encore les appartements ont leurs plafonds défoncés. Une grande partie du mobilier a été sauvé. Les dégâts sont considérables. Il y a assurance.

Un soldat blessé

Un soldat du 127e de ligne, M. Spelmacker, originaire de Bourbourg-Campagne, a été atteint à la tête par une pierre détachée d'une corniche. Il a reçu les soins de M. le docteur Carpentier. La gravité de sa blessure a nécessité son transport immédiat à l'hôpital.

CAMBRAI

Procès commercial. — Nos lecteurs se souviennent du procès intenté à la ville de Cambrai par la famille Colmont, dont le fils, militaire, a été noyé à l'école de natation, il y a un an.

Le Tribunal de Cambrai a débouté les époux Colmont de leur plainte; ceux-ci ont fait appel du jugement.

L'affaire est venue mercredi devant la première chambre de la Cour de Douai, présidée par M. Paul.

Me Boutet, bâtonnier, assisté de Me Lavoix, avocat, soutenait les intérêts de la ville de Cambrai.

La famille Colmont avait pour avocat Me Duhem, assisté de Me Parmentier, avoué.

M. l'avocat-général Schaler a conclu à la confirmation pure et simple du jugement de première instance.

Il s'agit de savoir si, oui ou non, la ville a commis une faute. L'arrêt sera rendu à l'audience du 5 juin.

ACCIDENT DE VOITURE AU CATEAU

Trois personnes blessées

M. Thomas-Wuillot, propriétaire à Catillon, accompagné de sa femme et de son beau-frère, arrivait mardi après-midi au Cateau, dans une charrette anglaise attelée d'un jeune pur-sang récemment acheté par lui.

La voiture s'engageait sous le pont du chemin de fer, au faubourg de Landrecies; un train vint à passer, le cheval affolé se cabra, puis s'élança ventre à terre à travers le faubourg.

L'animal allait les jeter contre une maison, au premier tournant; M. Thomas parvint, par un effort désespéré, à la diriger sur une poussette de jardinier qui stationnait le long du trottoir.

Le cheval s'abattit et les personnes furent projetées sur le sol.

Mme Thomas avait la clavicule droite cassée et des plaies aux jambes; M. Wuillot était blessé à l'œil droit et aux mains; M. Thomas avait plusieurs côtes enfoncées, le bras et le poignet foulés, des blessures à la tête et aux jambes et se plaignait de lésions internes.

Les blessés furent transportés chez Mme Bleveteur. Ils ont été reconduits, à 6 h. du soir, en voiture de place, à Catillon.

La charrette anglaise et la poussette de M. Romby, jardinier, ont été réduites en pièces; le cheval n'a rien eu.

AVESNES

Jeunesse. — Pas tendre. — M. W..., de Gommegnies, travaillait chez M. Carton, notaire à Jeniaix. Dernièrement, il s'est fâché, et a essayé à plusieurs reprises d'atteindre son maître au moyen d'une serpe jetée assez violemment. Aveugle par la colère, il n'a pas su viser juste. Heureusement.

Locquignol. — 600 francs. — La semaine dernière un garde-forestier se laissait voler trois jambons. Cette fois, les voleurs ont été plus gourmands et ont enlevé à M. Desmont, lui aussi garde-forestier à Hachette, la petite somme de 600 francs.

Il est impossible de trouver le moindre renseignement sur l'auteur de ce vol.

Raucourt. — Délit de chasse. — M. M. de Louvignies Surmont, président, commis un délit de chasse et insulté le garde-chasse de Raucourt.

Une enquête est ouverte.

L'ORAGE

A LILLE

Un violent orage s'est abattu sur Lille et ses environs jeudi matin, vers 5 h. 1/2.

La pluie, la grêle ont, comme de coutume, accompagné les éclairs.

On ne nous signale aucun accident grave. La foudre est tombée sur un arbre à Mons-en-Barœul.

Elle est également tombée sur la cheminée de la filature Bonte-Crespel, à Wambrechies; un chauffeur a été renversé mais a pu se relever sans mal.

A MARCQ-EN-BARŒUL

Durant l'orage qui a sévi sur cette commune, de 4 h. à 6 h. du matin, la foudre a frappé un arbre à proximité de la ferme Vinois, chemin Poivre.

La commotion a été si violente que des carreaux de la maison d'habitation ont volé en éclats.

A ARMENTIÈRES

Un violent orage est passé, hier matin, sur la ville, accompagné et suivi d'une pluie battante; la foudre est tombée, vers 4 h. 1/4, sur un groupe de maisons du boulevard Faidherbe.

Chez M. Debsenne, la toiture a été détériorée passablement, et au moment où les habitants de la maison étaient assis près d'une table de la vérandah, la foudre a brisé des verres, des jattes et une soupière.

Chez M. Jules Cuilbert, la cheminée s'est abattue dans le boulevard, le toit a été percé et une partie des vitres de la vérandah brisées.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne, et tout s'est borné à une frayeur intense pour ceux qui ont été visités et épargnés par la foudre.

A COMINES

L'orage a failli détruire la ferme de M. Cuvelier Cocheteux. La foudre a pénétré dans le salon en passant par la cheminée et en est sortie par la même voie après avoir brisé une glace et autres menus objets. De là le fluide s'est attaqué à un hangar voisin qui a été complètement incendié.

Les pompiers durent se borner à préserver le corps de logis.

A DOUAI

Jeudi, vers quatre heures, pendant quelques minutes, le tonnerre a fait rage, puis une forte pluie lui a succédé, remplacée à son tour par la grêle.

La foudre est tombée rue Hanotte, sur la cheminée d'une maison portant le n° 10 et occupée par M. Léon Vanbesieu, ouvrier menuisier. Le fluide électrique n'a causé que des dégâts matériels; la cheminée de la maison est détruite et ses débris, en s'écroulant, ont endommagé la toiture.

SAVON PRINCESSE MAKOKO, VICTOR VAISSIER
Nouveau parfum : 0,75 le pain.

GAZETTE du NORD

Notre compatriote le Père Augustin Largent, ancien professeur d'Histoire ecclésiastique à la Faculté libre de Théologie de Paris, vient d'être nommé par S. E. le cardinal Richard, chanoine honoraire de l'Eglise Métropolitaine.

Le R. P. est né à La Bassée; il fut successivement élève distingué du collège Notre-Dame de la Tombe et du Petit-Séminaire de Cambrai. Il est très connu et très aimé dans notre diocèse, ainsi que dans le diocèse d'Arras, où il a prêché nombre de retraites.

Mille respectueuses félicitations.

— Dom Ildefonse Schuerscousse, en religion Père Dominique, a été élu abbé du monastère Saint-Calixte, aux Catacombes de Rome, en remplacement du R. P. Ignace, mort il y a quelques semaines. Il a été élu à l'unanimité des voix. Le nouvel élu est né à Méteren, dans un des quartiers qui forment aujourd'hui la paroisse du Mont des Cats.

On annonce la mort :

A LA MADELEINE-LEZ-LILLE de M. Auguste Outrebon-Duplil, décédé à l'âge de 49 ans.

Les funérailles se célèbrent aujourd'hui à dix heures et l'inhumation se fait au cimetière de l'Est.

— A DENAIN, de Madame Vandenbussche, décédée, administrée des sacrements.

Le service funèbre a lieu aujourd'hui vendredi, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, et l'enterrement à Stapele, son pays natal.

Nous recommandons aux prières les âmes de ces défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— M. et Mme Gustave Lammens célébreront mardi prochain leur cinquantenaire de mariage. Une messe solennelle sera célébrée à onze heures, en l'église Sainte-Catherine, à LILLE.

— Le mariage de M. Jean Prouvost, ouvrier d'art, à Roubaix, avec Mlle Marthe Droulers fille de M. Louis Droulers, distillateur à Ascq, a été célébré mercredi matin, en l'église d'Ascq.

En raison des deuils qui ont éprouvé tout récemment les deux familles, la cérémonie s'est passée dans l'intimité. Les témoins étaient : pour le marié, MM. Georges Prouvost, fabricant à Croix, et Charles Prouvost, fabricant à Mouvaux; pour la mariée, MM. Paul Droulers, industriel à Wizernes, et Raymond Dhaluin, distillateur à Roubaix, ses oncles.

Université catholique

Conférence Jeanne d'Arc

La conférence Jeanne d'Arc donnait mercredi soir son punch annuel de clôture. A la table d'honneur avaient pris place, à côté de M. Bigenwald, président, M. l'abbé Dargent; M. Langlais, rédacteur à *La Dépêche;* MM. Boissard et Maurice Vanlaer, et M. Jombart, de l'Union lilloise de la Jeunesse. Et tandis que le punch coulait à flots et que la fumée des cigares se répandait en zig-zags dans les airs, M. Bigenwald remerciait les hôtes de la conférence Jeanne d'Arc de l'honneur qu'ils lui faisaient en assistant à cette réunion. Après lui, M. Gerber, dans un rapport très bien stylé, faisait le compte-rendu des travaux de l'année.

La Section dramatique avait aussi sa place. M. Marcel Vanlaer, président, et M. Dubédat, secrétaire, racontaient en termes humoristiques le travail qu'ils avaient fait en ces quelques mois.

M. l'abbé Dargent, M. Langlais, M. Boissard et M. Jombart remercièrent en des termes éloquents les membres de la Conférence Jeanne-d'Arc du plaisir qu'ils leur avaient procuré en les invitant à la réunion, et ils souhaitaient à eux et à leurs œuvres une prospérité sans bornes.

Cette fête, comme toutes ses semblables, se termina par des dicts et des chansons. M. Marius Machin fut à la hauteur de sa tâche, et dans une chansonnette de sa composition sur la Conférence Jeanne-d'Arc, il obtint un franc et légitime succès.

LES JEUNES FRANÇAISES en Angleterre

Voici une communication qui nous paraît de nature à intéresser quelques-unes de nos lectrices :

Le ministère des affaires étrangères à Londres vient de recevoir de la « Young woman's christian association » une importante communication sur l'urgence qu'il y a d'empêcher les jeunes filles peu capables de gagner honnêtement la vie, de se rendre en si grand nombre en Angleterre, la quantité s'accroissant de jour en jour.

L'idée si répandue sur le continent qu'il est facile de gagner beaucoup d'argent en Angleterre est fort erronée; parmi celles qui s'y rendent, il y a grand nombre de jeunes filles d'une instruction inférieure, n'ayant aucune notion sur les moyens de suffire à leur existence, et sans éducation pour pouvoir entreprendre une carrière quelconque.

Beaucoup ne sont pas après aux travaux de ménage qu'elles trouveraient plus facilement, et qui cependant n'ont pas les qualités voulues pour des carrières plus élevées. Les dangers résultant de cet état de choses, ne sont que trop évidents.

Ladite association a dû s'occuper de plus de 2.000 jeunes filles par an en 1901 et 1902 : on n'a pu trouver d'emploi que pour environ le cinquième : quelques-unes en ont peut-être trouvé par l'entremise d'autres organisations; mais il est à craindre que beaucoup se sont laissées égarer, faute de moyen de retourner chez elles.

L'association s'efforce énergiquement à dire qu'il y a emploi dans le pays pour de bonnes domestiques, de même que dans l'enseignement primaire pour de bonnes institutrices connaissant bien les langues française et allemande, mais qu'il n'y a pas de place pour les incapables ou celles qui cherchent une vie aisée.

Mort de M. le Chanoine Magnus

Une vaste et belle intelligence vient de s'éteindre à Boussu, diocèse de Tournai. M. le chanoine Magnus est décédé presque subitement à l'âge de 64 ans.

Né à Beaumont, en Hainaut, M. Ferdinand Magnus fit toutes ses études littéraires et ecclésiastiques à Bonne-Espérance et à Tournai.

Nommé, en 1864, professeur au collège N.-D. de la Tombe, il y demeura de longues années. Aucun de ceux qui ont été ses élèves n'a oublié la verve étincelante, l'esprit vraiment français, le goût littéraire, la science technique de celui qui fut un maître hors ligne. A la fois aimé et craint des jeunes gens, il exerçait la meilleure influence comme éducateur, et sa mémoire est restée en vénération parmi les anciens du collège.

Nommé ensuite professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Bonne-Espérance, il a initié aux belles-lettres une bonne partie du clergé du diocèse de Tournai. Ennemi déclaré des nouveautés germaniques, il s'est toujours fait gloire de vouloir maintenir le clergé dans les vieilles et belles traditions des littératures classiques.

Appelé aux fonctions de prédicateur ordinaire de la cathédrale de Tournai, il fut nommé inspecteur des pensionnats de jeunes filles, puis aumônier de l'Ecole normale des institutrices de Tournai.

Mgr Durousseaux l'avait revêtu de l'hermine des chanoines titulaires en récompense de ses éminents services.

Eprouvé par une grave maladie, M. Magnus s'était retiré à Boussu, où il devait être aumônier des Carmélites françaises exilées.

Sa mort sera vivement ressentie par les anciens élèves du collège de la Tombe et par les prêtres du diocèse de Tournai.

M. le professeur Magnus a souvent expliqué à ses élèves le vers mélancolique d'Horace à propos de la mort d'un de ses amis : *Multis ille bonis flebilis occidit;* il est mort regretté de tous les gens de bien.

Pourquoi faut-il que nous ayons aujourd'hui à l'appliquer à sa personne?

Les funérailles du regretté maître auront lieu aujourd'hui vendredi à Boussu.

BÉATIFICATION
DES SŒURS DE CHARITÉ D'ARRAS
martyrisées pendant la Commune

PROCÈS CANONIQUE

La dix-huitième session du procès s'est tenue à Lille, rue Marais, le jeudi 26 mai.

La dernière session, qui sera solennelle, aura lieu à Cambrai, le 18 juin prochain.

Le Syndicat central des pêcheurs

On lit dans le *Petit Journal :*

Une assemblée générale extraordinaire du syndicat central des présidents de Sociétés de pêcheurs à la ligne de France s'est tenue dimanche à la mairie du septième arrondissement de Paris, sous la présidence de M. Ehret.

Il s'agissait de protester contre le décret du 17 février dernier, qui porte atteinte aux droits des sociétés de pêcheurs à la ligne fermières de l'Etat. Plus de cent cinquante associations se trouvaient représentées, notamment celles de : Lille, Châlons-sur-Marne, Reims, Angers, Arras, Cambrai, Mâcon, Toulouse et les vingt-neuf sociétés du Sud-Ouest, Dijon, Orléans, Rennes, Le Mans, Sens, la Rochelle, Bondy, Chelles, Romilly, Château-Thierry, Charenton, Besançon, Maisons-Laffitte, Persan-Beaumont, Juvisy, Villeneuve-Saint-Georges, Blois, Dunkerque, etc., etc...

M. Ehret, président du Syndicat central, a constaté que les efforts accomplis par les sociétés pour arriver au repeuplement de nos cours d'eau, recevaient une singulière récompense. Après avoir encouragé l'élan qui portait les pêcheurs à se grouper, on semble vouloir amener la ruine des associations fondées.

L'assemblée a émis à l'unanimité un vœu demandant l'abrogation du décret du 17 février 1903.

D'autre part, M. Edmond Ory, professeur de droit à Lille, président du Comité départemental des présidents du Nord, a été élu vice-président du Syndicat central, et l'assistance a voté ses vifs remerciements pour les services rendus par son prédécesseur au comité départemental M. Ravet de Monteville.

Pour rassurer ceux de nos lecteurs qui aiment à taquiner le goujon, nous ajouterons à l'exposé du *Petit Journal*, que le décret du 7 février 1903 a toutes les chances possibles de ne jamais être appliqué.

Il y aurait, en effet, une véritable iniquité à supprimer comme il le fait pour les membres des Sociétés de pêche, le droit d'user de la troisième ligne qui constitue l'unique dédommagement que la loi leur accordait jusqu'ici en échange des sacrifices si lourds et si fructueux qu'ils s'imposent pour assurer la répression du braconnage et le repeuplement des rivières.

Du reste, quand comme M. Ehret on commande une armée bien organisée et parfaitement unie de 300.000 électeurs et qu'on parle au nom de quinze cent mille autres, on a toutes chances de se faire entendre des pouvoirs publics sans avoir à crier très haut.

SIMPLE AVIS
Un rhume allant de mal en pis
Une toux sèche, une bronchite
Tout cela se guérit très vite
Par le « Sirop des Somalis ».

LA CATASTROPHE D'ARRAS

Les funérailles

La date des funérailles de Mme Bourry, de Mlles Courcot et Harduin, est fixée à demain vendredi, à onze heures du matin, à la Cathédrale.

Le service sera unique pour les trois malheureuses victimes. Ce sont les officiers de la garnison d'Arras qui ont pris l'initiative de cette cérémonie.

Voici l'avis mortuaire :

Les officiers de la garnison d'Arras, les familles Bourry, Harduin et Courcot, ont la douleur de vous faire part du décès de :

Mme BOURRY, âgée de 23 ans;
Mlle HARDUIN, âgée de 17 ans 1/2;
Mlle COURCOT, âgée de 19 ans,

Victimes de l'incendie de la Citadelle

et vous prient d'assister aux Convois et Funérailles qui auront lieu le vendredi 29 mai, à onze heures du matin, à la Cathédrale d'Arras.

Le lever des corps commencera à 10 h. 30 dans l'ordre suivant :

Mlle Courcot, à la Citadelle;
Mme Bourry, rue des Promenades, 22;
Mlle Harduin, rue des Trois-Visages, 59.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Détails touchants

Un de nos amis, témoin de la catastrophe, nous recontait ce trait :

Mme X..., sauvée de la fournaise, sans grand mal, se trouve peu après avec les siens.

« Avant tout, leur dit-elle, remercions Dieu de nous avoir si visiblement protégés. Monsieur, reprit-elle, s'adressant à un officier qui assistait à cette scène, veuillez nous excuser. »

Et toute cette famille, se mettant à genoux, récite une prière.

L'officier, touché de cet acte de foi, lui aussi s'agenouille à côté.

— Nous avons demandé à une des personnes qui s'est précipitée d'une fenêtre et en a été quitte pour quelques légères blessures :

Au moment de vous jeter dans le vide, avez-vous pensé à vous recommander à Dieu?

Ah oui! nous a-t-elle répondu, je vous assure qu'à ce moment j'ai fait un bon acte de contrition, comme je voudrais le faire avant de mourir...

PLAIES -- ULCÈRES
MAUX DE JAMBES
Un docteur (40 ans de pratique), a trouvé un remède pour la guérison rapide et définitive des ulcères variqueux, eczémas, plaies aux jambes, quelles qu'en soient l'origine et l'ancienneté. Ce traitement nouveau est d'une application des plus faciles, il n'est pas douloureux et permet de continuer de vaquer à ses occupations journalières, le repos ou l'immobilité n'étant pas nécessaire.
Ecrire ou s'adresser à M. le Docteur TRIBOU, à Leers (Nord), ou Pharmacie Centrale, Grande-Place, Wattrelos. — *Sur demande, un Docteur se rend à domicile.*

ECHOS

NOMINATION MILITAIRE

Par décret du Président de la République en date du 12 mai 1903, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. Parenty (H.-L.-J.), directeur de 2e classe des manufactures de l'Etat, directeur de la manufacture des tabacs à Lille, est nommé lieutenant-colonel de l'artillerie territoriale.

A PROPOS DU MILLION DES CHARTREUX !

LANBOUILLARD. — Je ne comprends pas les Chartreux; ils auraient dû verser le million, pour se sauver.

GARNAUX. — Oui; ne fut-ce que par Edgard pour M. Combes.

L'ASTHME D'ÉTÉ

Chaque année, dans la seconde quinzaine de mai, pour durer environ deux mois, apparaît l'asthme d'été. — Les symptômes sont le coryza, des éternuements répétés, puis enfin de la gêne respiratoire; les bronches se prennent et de véritables crises d'asthme se déclarent. — Les meilleurs remèdes à opposer à ces crises sont le Coryzol Berthiot contre le rhume de cerveau et la Poudre Louis Legras contre la suffocation. La Poudre Louis Legras calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, d'oppression, de toux de vieilles bronchites, et guérit progressivement. — Coryzol Berthiot, 1 fr. 35 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé à Louis Legras, 189, boulevard Magenta, Paris.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Emile-Hippolyte-Joseph ROSE
Propriétaire

Membre du Conseil de Fabrique de la paroisse du Sacré-Cœur, décédé à Lille, le 27 mai 1903, dans sa quatre-vingt-cinquième année, muni des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le lundi 1er juin, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Lesquin, pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Vauban, 19, à neuf heures trois quarts.

29,30,31—4156

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 27 mai

Soderhamn, V. all. Ornea, 734, bois. Parisis, du 29
Goole, V. ang. Ralph-Creyke, 436, div. Alibert.

Sorties du 27 mai

Hull, V. ang. Cito, 347, div. Debaecker.
Aberdeen, V. dan. Nautilus, 680, div. Parisis, du 26
Cardiff, 3-m. it. Linoelles, 709, lège. Gondrand ceps.
Toulon, V. Ville-de-Valenciennes, 958, charbon. Hecquet.

BATELLERIE

Ascenseur et Ecluses des Fontinettes
Bélandres se dirigeant sur Dunkerque

Le 27 mai

Trouville, Leduc, charbon. — Alabama, Leduc, briquettes. — Elisa, Clinquart, briquettes. — Cerf, Turpin, sucre. — Zenon, Houtte, briques pour Zaydecote. — Credo, Russe, charbon. — St-Christophe, Leduc, alcool et divers.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : » » 96 50. En pain : n° 1 : 96 50; n° 2 : » » ; Cuite 1er jet : 81 75 à 85 » ; 2e » » à » » ; » » » » ; » » » » ; » »